

Les Etats-Unis au Nicaragua.

DEUX ARTICLES BELLIQUEUXS.

C'est avec une réserve extrême, nous le dirons, que nous nous sommes accueilli d'abord les rumeurs relatives à l'affaire du Nicaragua. Tout en prévoyant que cet isthme était le point où devaient se trouver tôt ou tard en présence les deux branches de la race anglo-saxonne, nous étions loin d'admettre que le moment du conflit fût proche, et la nouvelle d'une altercation diplomatique, déjà survenue ou tout au moins près d'éclater à ce sujet, nous avait trouvés pleins de défiance. Les intentions éminemment pacifiques que nous supposions au gouvernement actuel des Etats-Unis contribuaient surtout à éloigner de notre pensée toute hypothèse de querelle sérieuse au Nicaragua ; et le langage même de M. Squier, tout significatif qu'il était, n'avait impliqué à nos yeux d'autre conséquence que la résolution toute naturelle prise par le cabinet de Washington de faire respecter les droits de ses citoyens, en dépit des prétentions de l'Angleterre.

Mais cette première impression se doit-elle pas se modifier devant les symptômes, sinon les preuves, chaque jour plus frappants des vices secrets de l'administration ? Aujourd'hui tout porte à présumer que les bruits enregistrés par les correspondances ne sont pas allés trop loin, en prêtant au général Taylor et à M. Clayton la pensée de maintenir dans toute sa portée le programme du "président Monroe, et de déclarer à la Grande-Bretagne que le temps des empiétements européens sur le continent de l'Amérique est passé sans retour.

Les deux organes officiels, le *Republic* et le *National Intelligencer* de Washington, ont tous deux, il est vrai, gardé un silence auquel on pouvait prêter toutes les significations. On pouvait y voir soit une approbation tacite donnée aux paroles de M. Squier et une sanction de la politique qu'elles impliquaient ; soit encore la réserve de l'attente ou le désir d'abandonner entièrement la question au domaine de la polémique, sans lui accorder les honneurs de l'attention officielle. C'est là, pour notre part, le sens que nous eussions été tentés de donner au mutisme des journaux de l'administration. Il en est tout autrement cependant, et l'on ne saurait mettre en doute désormais que le cabinet nourrit l'intention d'accepter les paroles de son représentant au Nicaragua, et de poursuivre la doctrine de M. Monroe jusque dans ses conséquences extrêmes.

Derrière les deux feuilles qui traduisent authentiquement la pensée exécutive et ministérielle, se trouvent, on le sait, des échos moins hautement reconnus et par suite moins compromettants, mais aussi par cela même plus libres dans leurs allures, plus francs dans leur expression. L'un d'eux nous a été révélé, par l'affaire Poussin : c'est le *Courier and Enquirer* de New York. L'autre est le *North American* de Philadelphie, qui a toujours occupé une place hors ligne dans la presse du parti whig, et auquel des relations impossibles à nier avec M. Clayton prêtent aujourd'hui un relief plus que semi-officiel. Or, ces deux confidentiels des pensées ministérielles viennent de se prononcer simultanément sur la question du Nicaragua, avec une raideur, une âpreté qui ont frappé tout le monde de surprise.

C'est le *Courier* qui a ouvert le feu, par un article extrêmement étendu, où, des les premières lignes, il rompt nettement en visière à la Grande-Bretagne. "Sur aucun point du globe, dit-il, nous ne voyons rien qui ressemble à la manière d'agir du gouvernement britannique avec le roi des Mosquitoes, si ce n'est dans l'Inde anglaise." Puis, énumérant, dans les termes les plus acerbes, les empiétements, les usurpations, les excès par lesquels la puissance anglaise a progressivement agrandi son domaine dans l'Orient, le *Courier* continue :

"Et comment tout cela s'est-il accompli ? Comment ? sinon sous le prétexte spécieux d'une protection accordée aux chefs indigènes. Protection semblable à celle du vautour envers la colombe, semblable à celle que l'Angleterre affecte d'être obligée d'étendre sur le chef mosquite, et telle qu'elle aurait le droit de l'offrir à tout chef indien dans notre propre territoire, si notre gouvernement se soumettait une fois à ses prétentions ridicules d'intervention sur ce continent.

Voilà qui s'appelle parler en toute franchise, sans ambages ni réticences, et poser hardiment la question des les premiers mots. La suite résume d'ailleurs complètement à ce début. Les manœuvres de l'autorité britannique en Mosquitie, le couronnement d'un nègre abrutit par la boisson, le baptême donné à des sauvages ignorants, tout cela est raconté par le *Courier* du nom de force impudente et impie, de misérable jonglerie, dont nul homme intelligent ne saurait être dupe, et dont la seule fin était "de forger à l'Angleterre un prétexte à réclamation sur un territoire auquel elle savait fort bien n'avoir pas l'ombre d'un droit." Certes, si l'administration actuelle eût été aux affaires à cette époque, elle n'eût pas laissé une puissance européenne prendre ainsi pied sur ce continent ; peut-être, néanmoins, la déclaration de M. Monroe pouvait-elle être regardée comme suffisante dans le principe. Mais, dans tous les cas, rien ne saurait excuser M. Polk d'avoir permis à l'Angleterre de porter la main sur le Nicaragua, sous prétexte de protéger un chef indigène. C'est dire assez explicitement qu'il faudra reprendre le port de San Juan. Pour ne laisser aucun doute sur sa pensée à cet égard, notre confrère ajoute :

"Quoi qu'il en soit, il ne peut y avoir, parmi les Américains patriotes et éclairés, qu'une seule opinion sur la nécessité d'apprendre à l'Angleterre et au monde que toute tentative de jouer sur ce continent la comédie d'absorption territoriale pratiquée avec tant de succès dans l'Inde anglaise, trouvera une prompt résistance, même, si besoin est, au risque d'une guerre contre les puissances européennes coalisées. L'heure est venue où nous devons mettre en pratique la théorie de non-intervention de l'Europe, et nous nous réjouissons non seulement de ce que cette ques-

tion ait à se dénouer sous un homme tel que Zacharie Taylor, mais aussi de ce qu'elle soit soulevée à propos d'une prétention aussi ridicule que la protection accordée par le gouvernement britannique à un chef vivant sous la juridiction de l'état de Nicaragua et lui devant obéissance."

Après cette vigoureuse déclaration, le *Courier* prend à partie lord Palmerston, pour avoir avancé, il y a quelques mois, en plein parlement que la Mosquitie était depuis plus de deux siècles sous la protection britannique. Pour réfuter cette assertion, il suffit, de se reporter au traité de Versailles (1783) et à la convention de Londres (1786), dans lesquels l'Angleterre reconnaît elle-même solennellement les droits exclusifs de l'Espagne sur toute la partie du continent américain qui composait ses colonies ; il n'était alors nullement question de protection étrangère, et la république qui a hérité des droits de l'ancienne métropole les a recueillis dans leur intégrité. Seulement, le Nicaragua est faible et le monde entier a apprécié depuis long-temps comment l'Angleterre entend l'honneur et la justice avec les populations impuissantes. Cette partie de l'article du *Courier* est sans contredit la plus élevée et la plus remarquable ; l'écrivain a su trouver quelques phrases d'une éloquente vérité pour dévoiler, en la stigmatisant, la politique de la Grande Bretagne ; puis revenant au Nicaragua :

"Toutes les nations civilisées, dit-il, sont tenues d'empêcher cet outrage envers un peuple souverain reconnu par la chrétienté ; mais nous y sommes tenus plus spécialement que personne. D'abord, parce que l'impudente intervention de l'Angleterre porte atteinte aux droits et privilèges concédés à nos citoyens ; au second lieu, parce que nous devons résister à cette tentative ouverte d'intervenir dans les droits et les destinées politiques des gouvernements de ce continent, d'après les principes posés par M. Monroe, confirmés par tous les exécutifs qui se sont succédés depuis lors, et ratifiés par le monde entier comme la véritable et légitime diplomatie américaine. Mais par-dessus tout, nous sommes tenus d'y résister en vertu de la protection que nous nous devons à nous-mêmes, car cette intervention implique la question la plus vitale qui puisse jamais être soulevée dans nos propres relations avec les autres nations. Nous espérons donc voir le gouvernement prendre et maintenir sa position sur ce terrain, et sur ce terrain seulement, à tout risque, et sans compter ce qu'il peut en coûter à la nation.

"... Nous sommes certains que le ton énergique et décidé que prendra dans cette affaire l'administration du général Taylor, sera appuyé par nos concitoyens de toutes classes et de toutes catégories, sans acception de parti. La question touche à la souveraineté même de notre pays. Céder serait appeler des agresseurs semblables dans toute notre contrée indienne, et les hommes d'état anglais ne sauraient manquer de voir tout d'abord que, dans aucune hypothèse, nous ne pouvons prêter l'oreille à des prétentions si contraires à nos droits et à nos habitudes, en même temps qu'à nos devoirs envers tous les gouvernements du continent américain. L'Angleterre a déjà violé les droits du Nicaragua plus qu'on n'aurait dû le lui permettre : il faut donc non seulement qu'elle se retire de la position inadmissible et offensante qu'elle a prise ; mais il faut encore qu'elle cesse toute agression contre une république notre sœur."

Nous avons cru devoir donner quelque étendue aux citations qui précèdent, pour montrer quel ton de défi, quelle énergie agressive règne d'un bout à l'autre dans l'article du *Courier*. Ce n'est pas, ce ne peut être là qu'une sortie sans importance. Un journal qui a toujours affecté le rôle de modérateur, ne sort pas à ce point de son langage et de ses allures habituelles, ne pousse pas un pareil cri de guerre, ne cherche pas à soulever à ce point l'opinion publique, sans être l'écho de quelque chose ou de quelqu'un.

Le *North American* de Philadelphie, n'a été ni aussi prolix ni aussi virulent que son confrère de New-York. Ses réflexions, aux formes plus graves, révèlent déjà la proximité des sphères diplomatiques. Néanmoins, son langage, pour être un peu plus réservé, n'en est pas moins ferme.

"La question du Nicaragua, dit-il, un sentiment sans issue : l'orgueilleuse et rapace Grande-Bretagne, qui se faisait gloire de n'avoir jamais cédé en rien, ni abandonné une prétention dans la marche de sa puissance, en est enfin venue à fruit heureux de sa finesse exagérée. — à se heurter contre un mur de pierre infranchissable, devant lequel il faudra bien qu'elle fasse retraite, fut-ce pour la première fois."

Le théâtre de cette rivalité inévitable de la politique anglaise, va être, le *North American* le déclare, l'état de Nicaragua, que la Grande-Bretagne s'était arrangée pour étendre de sa serre puissante. L'obstacle qui s'élève devant elle, c'est l'Union américaine, que des motifs de toutes sortes contraignent à prendre cette position. Cette dernière a pour elle la meilleure cause, en même temps que des intérêts plus sérieux, engagés dans la question. Mais il ne faut pas se le dissimuler, sous le conflit actuel, il y a l'éternelle rivalité des deux nations. En dernière analyse, le journal de Philadelphie pose ses conclusions dans les termes suivants :

"1° La Grande Bretagne n'a ni droits ni prétentions à élever sur le Nicaragua, ou sur la navigation de la rivière San Juan ;

gué, et sa propriété est bonne et valable envers le monde entier."

On voit que, sous une différence générale de termes, les deux journaux arrivent, en définitive, au même point, c'est-à-dire à la nullité des prétentions de l'Angleterre et à la nécessité de les faire rétracter.

Cette déclaration de guerre est d'autant plus surprenante, que les feuilles britanniques apportées par le dernier steamer affertent précisément sur cette affaire au Nicaragua, un langage plein de la plus conciliante modération. Le *Times* de Londres surtout l'émette qu'il ne saurait y avoir de difficulté sur la question du droit de passage : l'Angleterre, aussi bien que le monde entier, est intéressée à voir relâcher promptement les deux océans, et le *Times* nous la montre, pour ainsi dire, prête à ouvrir l'isthme à deux bêtants aux concessionnaires américains.

En de pareilles circonstances, la sortie simultanée du *Courier* et du *North American* ne saurait être considérée comme une de ces répliques qu'entraîne parfois au delà des bornes la verve de l'injustice de l'attaque. Tout au contraire, c'est la presse américaine qui lance ici le premier trait et se montre l'agresseur ; elle ne demande pas une transaction, elle n'en veut pas ; elle ne même à l'Angleterre le droit de transiger. Si telle est la pensée de l'administration (et, nous le répétons, il n'est guère permis d'en douter), il faut s'attendre à des complications bien autrement graves que celles soulevées naguère à propos du Texas et de l'Orégon. Où donc est le rameau d'olivier qui, le 4 mars, excluait si complètement l'épée du général Taylor. *Courier des E.-U.*

L. P. Boivin.

Coin des rues NOÛRE-DAME ET ST. VINCENT.

VERTIGES de nouveaux ses pratiques que tout son établissement est réuni dans ce nouveau local et qu'il a tout-à-fait abandonné son ancien magasin de la rue St. Vincent vis-à-vis la Place Jacques quartier.

College de Bytown.

LE COLLEGE DE BYTOWN s'ouvrira de nouveau le DIX-NEUF SEPTEMBRE. Cette maison embrasse ce qui est généralement enseigné dans les autres collèges. Outre le latin et les autres études classiques. L'étude du français et de l'anglais soignée tout particulièrement. Les parents ont à pourvoir à la nourriture de leurs enfants qui, trois fois le jour, auront une demi heure pour prendre leur repas dans de respectables maisons choisies ad hoc ; le reste du temps se passe au collège.

ECOLE DES SOURDS-MUETS.

DEPUIS que la Législature crassa, il y a 13 ans, d'encourager l'école des Sourds-Muets, si habilement tenue par M. R. McDonald, tous les vrais amis de l'humanité déplorent le sort de ces infortunés, privés des bienfaits de l'instruction. — Mais lorsque les derniers recensements venus annoncer au public que onze cents Sourds-Muets en Canada étaient laissés dans l'oubli on regretta à bon droit cette apathie qui contrastait si étrangement avec le vif intérêt que portent aux Sourds-Muets tous les gouvernements de l'Europe et celui des Etats-Unis. Vouant améliorer le sort de tant d'infortunés. Mgr. de Montréal n'écouant que son ardente charité, sans secours pécuniaires, mais avec l'espoir d'obtenir plus tard l'aide de la législature, eut le généreuse pensée d'ouvrir en Novembre dernier une école de Sourds-Muets dont la direction fut confiée à M. Lagorce. — Ce Prétre avec l'assistance de M. Reeves S.-Muet, offre maintenant de donner l'instruction gratuite à tous les S.-Muets indigènes de la Province. Il ne sera exigé de ceux qui sont capables de payer que deux schellings et demi par mois. — Dans la vue d'encourager l'école des familles offrent de pensionner quelques S.-Muets pour la modique somme de quatre piastres par mois par élève, y compris le blanchissage de leur linge. — Dans le cas où les parents préféreraient fournir eux-mêmes les aliments il a été pris des arrangements avec une personne qui préparera leur nourriture et les logera pour 4 schellings par mois. — Ceux dont les parents sont pauvres ou qui seraient trop âgés pour apprendre à lire et à écrire, pourraient au moins recevoir, s'ils sont intelligents, l'instruction religieuse par le langage des signes, etc. dans l'espace de six mois. L'école est située au pied du courant, Rue Dufresne, près de l'embarcadere des Steamboats de Longueuil. Vendredi le 7 Septe mbre.

ETABLISSEMENT DE RELIURE.

Le Soussigné, pour satisfaire l'attente de ses nombreux amis, vient de rouvrir son ATELIER DE RELIURE à l'endroit ci-dessus désigné, où il est maintenant prêt à recevoir toutes les commandes dans sa branche qu'on voudra bien lui confier. Il apportera à ses ouvrages une attention et une exactitude qui lui mériteront l'encouragement public. M. Z. C. aura toujours en mains toutes les fournitures pour Ecoles, telles que Livres, Papier, Encre, Plumes, etc. etc. etc. Z. CHAPELLEAU. Montréal, 2 mai 1849.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE

Montréal 2 Mars, 1849

VI- PUBLIC est par le présent donné, que le prix de départ des Terres de la Couronne dans le Bas-Canada et les conditions du paiement, seront à l'avenir comme suit, pour les colons.

Pour les Terres de la Couronne au sud du fleuve St. Laurent, en descendant jusqu'à la rivière Chaudière et au chemin Kennebec, y compris le township de Newton, comté de Vaudreuil, 4s. l'acre.

Pour ditto, à l'est de la rivière Chaudières et de chemin Kennebec, y compris les comtés de Bonaventure et Gaspé, 2s. l'acre.

Pour ditto au nord du fleuve St. Laurent, depuis la limite ouest du comté des Deux-Montagnes jusqu'à la limite est du comté de Saguenay, 2s. l'acre.

N. B. — Les occupants actuels de lots dans le Saguenay les pourront acheter à 1s. l'acre, en payant le prix, le ou avant le 1er Janvier prochain.

Pour ditto, comté de l'Ottawa, les terres dans les Townships déjà annoncées en vente 1s. l'acre.

Ditto dans ceux qui le seront ci-après, 3s. l'acre.

Un quart du prix d'achat sera payable dans cinq ans de la date de l'acquisition.

Les autres trois quarts seront payable en trois versements égaux, à des intervalles de deux ans chaque ; le tout avec intérêt.

Personne ne pourra acheter à ces conditions plus de cent acres ; et toute vente pour une plus grande quantité pourra être annulée.

L'acheteur, en prenant possession du lot, sera tenu d'ouvrir la moitié de la largeur du chemin sur tout le front de sa terre ; et, dans quatre ans de la date de l'achat, de défricher le dixième de la terre, et d'y résider.

Il ne sera émané de patente en faveur de l'acheteur que lorsqu'il aura été prouvé d'une manière satisfaisante qu'il a rempli les conditions de défrichement et autres ci-dessus mentionnées ; et que la totalité du prix d'achat et des intérêts aura été payée.

Les acquéreurs, ou autres occupants, ne pourront couper de bois sur leurs lots (à l'exception de ce qu'il leur faudra abattre pour défrichement, ou autres objets d'agriculture) ni en vendre, sans une licence de l'agent.

Les droits provenant de bois coupé en vertu de telle licence seront portés à l'acquit du prix de la terre, pourvu que les améliorations voulues soient faites ; ... à romre.

Le bois coupé sans permission sur des terres sous location, avant l'accomplissement de toutes les conditions requises, sera considéré comme bois de la Couronne coupé sans licence.

Les demandes pour achat devront être faites aux vents locaux respectifs.

DEUXIEME EDITION DU COURT TRAITÉ SUR L'ART EPISTOLAIRE, L'USAGE DES ECOLES ELEMENTAIRES.

CETTE édition est refaite et augmentée d'une instruction sur les règles à suivre et les défauts à éviter en écrivant une lettre, de plusieurs modèles de lettres en français et en anglais, les formules de lettres de change, Billets, reçu, quittances ; d'une liste des initiales des titres qualitatifs ; d'une liste des localités où il y a un Bureau de Poste, dans le Bas-Canada ; d'une liste des chefs des départements sous l'Exécutif de la Province, et des places de dix B. raux respectifs ; d'une table d'intérêt à 6 par 100, etc., etc.

Cet ouvrage est recommandé par le Bureau d'Examens pour le district de Montréal, et par M. le Surintendant de l'Instruction publique pour le Bas-Canada.

A vendre à Montréal, chez tous les Libraires, et à l'imprimerie de P. Gendron rue St. Vincent, No. 21.

LIVRES NOUVEAUX.

LES Soussignés viennent de recevoir et offrent maintenant en vente, une collection considérable de LIVRES propres à être donnés EN PRIX, ou à former UNE BIBLIOTHEQUE DE PAROISSE, parmi lesquels se trouvent les ouvrages suivants : Bibliothèque de la jeunesse chrétienne, in-8 Do do do in-12 Do do do in-18 Do des Ecoles chrétiennes in-12 Gymnase moral, in-12 Bibliothèque pieuse, formats in-12, grand in-32, et in-36 Do des petits enfans in-32 Do des enfans pieux, in-32 Do de l'enfance chrétienne, in-18 Do Morale et Littéraire, in-12 Do Instructive et amusante, in-18 Do Catholique de Lille, in-18 Etc., etc., etc.

AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX.

Montréal, MM. FABRE, & Cie., Libraire Trois-Rivières, VAL. GUILLET, Fer. N. P. Québec, M. D. MARTINEAU, Pir. V Ste. Anne, M. F. PILOTE, Pir. Direct. Rivière du Loup, M. L. BARBEAU, St. Alban, M. H. AUBERTIN. Bureau des Melanges Religieux, troisième étage à la Maison de l'Épée près de l'Évêché, coin des rues Miguonnie et St. Denis. PROPRIÉTAIRE. JOSEPH RIVET Imprimeur RÉDACTEURS, { Jos. LaRocque } Pres. { Fr. Jus. CENAS. }

GRAINES DE JARDIN DE LA RÉCOLTE DE 1848.

Aux Jardiniers et aux personnes qui achètent des graines.

LES graines de jardins sont généralement importées en ce pays, en automne et gardées dans des magasins jusqu'au printemps. Les vaisseaux qui partent l'automne pour le Canada laissent les différents ports d'Europe avant la récolte des graines, ainsi les graines qu'ils apportent sont toutes de l'année précédente et sont par conséquent de vieilles graines lorsqu'on veut les semer en Canada. Pour remédier à ces inconvénients, les soussignés ont adopté l'usage de faire venir leurs graines par la voie de New-York pendant les mois de novembre et de décembre lorsqu'elles ont été enlées, et elles leur arrivent du New-York par estafette. Par ce moyen ils peuvent fournir à leurs pratiques.

DES GRAINES FRAICHES DE LA MEILLEURE QUALITÉ.

Ce moyen, quoique dispendieux a été prouvé par un expérience de plusieurs années, être le meilleur. Les graines qui ont été achetées des soussignés ont toujours réussi. En conséquence, ils invitent le public à faire attention à l'assortiment de GRAINES DE JARDIN et de GRAINES DE FLEURS venant de PARIS par le Paquet de Baltimore qui fait voile du Havre, et de Londres par le Devonshire, consistant en une grande variété, parmi lesquelles se trouvent :

- Artichauts Asperges
Brocoli Betteraves
Capucines Comcombes
Cerfeuil Sariettes
Laitue Melons
Moutard Oignons
Persil Panais
Raves Rhubarbe
Saffran Sauge
Épinards Sariette
Tabacs Navet
Fèves Pois-fleurs
Choux-fleurs Citrouille
Carottes Romarin
Fèves rouges Choux de Savoie
Betteraves blanches, Thym
Poireaux Tomates
Marjolaine etc., etc., etc.

BENJ. WORKMAN & Cie. 172, rue St. Paul, coin du Carré de la Douane. Montréal, 16 avril.

P. S. — Ils ont aussi à vendre un assortiment étendu de GRAINES DE FLEURS du Canada, de France, d'Angleterre, d'Amérique, etc, dont le catalogue est imprimé et sera donné gratis à ceux qui viennent pour acheter des graines.

AUX FABRIQUES.

A vendre un beau Bénitier en pierre et dans le genre gothique. — Les conditions seront très-faciles. — S'adresser à J. B. THOMAS. Coin des rues Dorchester et Ste. Elizabeth. Montréal, 2 mai 1849.

DAMIS PAUL,

ORGANISTE DE LA CATHÉDRALE, ayant fixé sa résidence, près du Couvent du BON PASTEUR, sur la rue VICTORIA, offre ses services aux personnes qui désiraient prendre des leçons de Musique.

P. GARNOT, Professeur de français, Latin, rhétorique belles-lettres, etc. Coin des rues Dorchester et Sanguinet. Montréal, 9 Nov. 1848.

L. A. HUGUET J'ATOUR, Notaire, No. 16, rue St. Vincent. Montréal, 20 oct. 1848.

CONDITIONS DES MELANGES RELIGIEUX.

LES MELANGES RELIGIEUX se publient DEUX fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI. Le prix d'abonnement pour l'année est de QUATRE PIASTRES frais de poste à part. Les MELANGES ne reçoivent pas d'abonnement pour moins de SIX mois. Les abonnés qui veulent discontinuer de souscrire aux Melanges doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement. Toutes lettres, paquets, correspondances, etc. etc. doivent être adressés, francs de port, aux Éditeurs des Melanges Religieux à Montréal.

PRIX DES ANNONCES.

Six lignes et au-dessous, 1ère insertion, .£0 2 6
Chaque insertion subséquente . . . 0 0 7
Dix lignes et au-dessous, 1ère insertion, . . . 0 3 6
Chaque insertion subséquente, . . . 0 0 11
Au-dessus de dix lignes, (1ère insertion) chaque ligne . . . 0 0 4
Chaque insertion subséquente, par ligne, . . . 0 0 1
Les Annonces non accompagnées d'ordres sont publiées jusqu'à avis contraire. Pour les Annonces qui doivent paraître LONGTEMPS, pour des annonces fréquentes, etc., l'on peut traiter de gré à gré.

AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX. Montréal, MM. FABRE, & Cie., Libraire Trois-Rivières, VAL. GUILLET, Fer. N. P. Québec, M. D. MARTINEAU, Pir. V Ste. Anne, M. F. PILOTE, Pir. Direct. Rivière du Loup, M. L. BARBEAU, St. Alban, M. H. AUBERTIN. Bureau des Melanges Religieux, troisième étage à la Maison de l'Épée près de l'Évêché, coin des rues Miguonnie et St. Denis. PROPRIÉTAIRE. JOSEPH RIVET Imprimeur RÉDACTEURS, { Jos. LaRocque } Pres. { Fr. Jus. CENAS. }